



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 :

Règlement 1289 concernant formation d'un *Comité consultatif en environnement*

Règlement 1290 concernant les terrasses

Les règlements sont déposés au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 23 avril 2020.

La greffière par intérim,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal